

MES DÉMARCHES

Construire une piscine

La construction d'une piscine de moins de 100m² est soumise à Déclaration Préalable de Travaux.

Les pièces à fournir en complément du Cerfa Déclaration Préalable :

DP1 Le plan de situation

Le plan de situation du terrain permet de connaître sa situation à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le projet. Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.

Il doit comporter:

- L'orientation (direction du Nord);
- Les voies de desserte avec leur dénomination ;
- L'indication de l'échelle ;
- L'emplacement du terrain.

Vous pouvez vous le procurer sur cadastre.gouv.fr. ou sur le site de Noisy-le-Roi dans : Mes Démarches – Urbanisme – Cadastre et Plan.

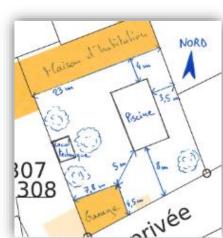


DP2 Le plan de masse

Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier présente le projet sur la totalité de la parcelle. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique.

Il doit comporter:

- L'orientation (direction du nord);
- L'indication de l'échelle ;
- Les dimensions des constructions existantes et futures ainsi que leurs distances par rapport aux limites du terrain ;
- La surface des espaces verts restant après travaux ;
- Les arbres existants en indiquant ceux conservés et supprimés et ceux qui doivent être plantés ;
- Les angles de prise de vue des photographies ;
- Le mode d'évacuation des eaux de la piscine.







DP3 Le plan de coupe

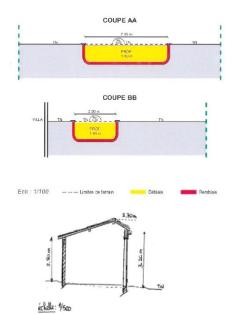
Le plan de coupe du terrain et de la construction permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant-projet.

Il doit faire apparaître :

- Le niveau du terrain naturel et le sol fini ;
- Les mouvements de sol (déblais-remblais) ;
- Les constructions existantes et projetées (piscine, local technique, etc).
- La profondeur de la piscine, sa largeur, sa longueur, la largeur de la margelle
- Les distances à l'habitation, au local technique et aux limites.

Si création d'un local technique, faire apparaître :

- Le profil du terrain avant et après travaux,
- L'implantation par rapport au profil du terrain,
- Les dimensions du local,
- Le traitement du sol.



DP4 Les plans des façades et des toitures

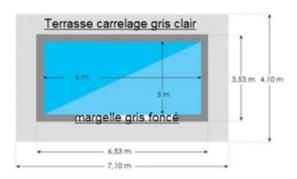
Ils permettent d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.

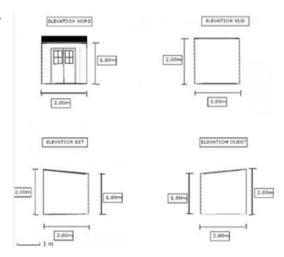
Choisissez une échelle permettant d'avoir une vue suffisamment précise de l'aspect général des façades et des toitures des constructions concernées par votre projet.

Il faut fournir le plan de toutes les façades des constructions, qu'elles aient ou non des ouvertures.

Il doit faire apparaître :

- Les dimensions de la piscine, de la terrasse et du local technique (longueur, hauteur...);
- L'orientation
- La répartition des matériaux et leurs aspects (portes, fenêtres, etc) ;
- Les éléments comme la margelle, la terrasse, un escalier ou des marches d'accès
- L'indication de l'échelle









DP5 Une représentation de l'aspect extérieur

NOISY-LE-ROI Une photographie de l'état existant avant-projet.



DP6 Un document graphique d'insertion

Il permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement, comment il se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à un photomontage à partir d'un assemblage de photographies.



DP7 Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui jouxtent immédiatement.

Cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants...



DP8 Une photographie situant le terrain dans l'environnement lointain

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades.





DP11 Une notice

NOISY-LE-ROI Décrire l'ensemble des matériaux utilisés pour la construction de la piscine, et du local technique, couleurs, ainsi que les modalités de sa mise en oeuvre et d'exécution du chantier.

Précisez les modalités de raccordement et d'évacuation des eaux en cas de vidanges.

Attention, les illustrations de ce document sont données à titre d'exemples. Selon les particularités de votre projet, il pourra vous être demandé des compléments d'informations.

Le délai d'instruction est porté à 2 mois lorsque le dossier est déposé complet.

